



**PRÉFET  
DE LA LOIRE-  
ATLANTIQUE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction de la coordination des politiques publiques  
et de l'appui territorial**

Nantes, Le 12 DEC. 2025

Affaire suivie par : Jessica MORINEAU  
Bureau de l'accompagnement à la transition  
écologique et des procédures environnementales  
et foncières  
Tél : 02 55 58 49 54  
Mél : jessica.morineau@loire-atlantique.gouv.fr

Madame,

La société Garage Leray à Vallet, 37 rue d'Anjou, a exploité une station-service classée sous le régime de la déclaration dans la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

Par lettre du 11 avril 2024 puis par télédéclaration du 3 septembre 2024, Maître Philippe DELAERE, mandataire judiciaire, a notifié la cessation d'activité de la station-service.

Maître Philippe DELAERE m'a indiqué que les travaux de mise en sécurité que vous aviez prévu de prendre en charge, en votre qualité de propriétaire du terrain, n'avaient pas été réalisés et qu'ils ne pourront pas être pris en charge dans le cadre de la procédure de liquidation judiciaire faute de moyens financiers. Il a précisé également qu'aucun diagnostic de sol ne pourra être réalisé.

La procédure de cessation d'activité n'a donc pas été menée jusqu'à son terme conformément à l'article R512-66-1 du code de l'environnement. Aucune attestation confirmant la mise en sécurité et l'évacuation des produits dangereux n'a été délivrée par une entreprise certifiée dans le domaine des sites et sols pollués. La réhabilitation du terrain n'a pas été réalisée. Ainsi, il n'est pas possible de conclure que l'état des sols est compatible avec un usage équivalent à celui de la dernière période d'exploitation.

Telles sont les informations que je tenais à porter à votre connaissance.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

**Le PRÉFET,  
Pour le Préfet et par délégation,  
La Secrétaire Générale**

**DOMINIQUE YANI**

**Madame Marie LERAY  
37bis rue d'Anjou  
44330 VALLET**



**PRÉFET  
DE LA LOIRE-  
ATLANTIQUE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction de la coordination des politiques publiques  
et de l'appui territorial**

Nantes, Le **12 DEC. 2025**

Affaire suivie par : Jessica MORINEAU  
Bureau de l'accompagnement à la transition  
écologique et des procédures environnementales  
et foncières  
Tél : 02 55 58 49 54  
Mél : jessica.morineau@loire-atlantique.gouv.fr

Monsieur le Maire,

La société Garage Leray à Vallet, 37 rue d'Anjou, a exploité une station-service classée sous le régime de la déclaration dans la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

Par lettre du 11/04/2024 puis par télédéclaration du 3/09/2024, Maître Philippe DELAERE, mandataire judiciaire, a notifié la cessation d'activité de la station-service.

Maître Philippe DELAERE m'a indiqué que les travaux de mise en sécurité n'avaient pas été réalisés et qu'ils ne pourront pas être pris en charge dans le cadre de la procédure de liquidation judiciaire faute de moyens financiers. Il a précisé également qu'aucun diagnostic de sol ne pourra être réalisé.

La procédure de cessation d'activité n'a donc pas été menée jusqu'à son terme conformément à l'article R512-66-1 du code de l'environnement. Aucune attestation confirmant la mise en sécurité et l'évacuation des produits dangereux n'a été délivrée par une entreprise certifiée dans le domaine des sites et sols pollués. La réhabilitation du terrain n'a pas été réalisée. Ainsi, il n'est pas possible de conclure que l'état des sols est compatible avec un usage équivalent à celui de la dernière période d'exploitation.

Telles sont les informations que je tenais à porter à votre connaissance.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées

**Le PRÉFET,  
Pour le Préfet et par délégation,  
La Secrétaire Générale**

**DOMINIQUE YANI**

**Mairie de VALLET  
9 Rue François Luneau  
44330 VALLET**



**PRÉFET  
DE LA LOIRE-  
ATLANTIQUE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction de la coordination des politiques publiques  
et de l'appui territorial**

Nantes, Le **12 DEC. 2025**

Affaire suivie par : Jessica MORINEAU  
Bureau de l'accompagnement à la transition  
écologique et des procédures environnementales  
et foncières  
Tél : 02 55 58 49 54  
Mél : jessica.morineau@loire-atlantique.gouv.fr

Madame la Présidente,

La société Garage Leray à Vallet, 37 rue d'Anjou, a exploité une station-service classée sous le régime de la déclaration dans la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

Par lettre du 11 avril 2024 puis par télédéclaration du 3 septembre 2024, Maître Philippe DELAERE, mandataire judiciaire, a notifié la cessation d'activité de la station-service.

Maître Philippe DELAERE m'a indiqué que les travaux de mise en sécurité n'avaient pas été réalisés et qu'ils ne pourront pas être pris en charge dans le cadre de la procédure de liquidation judiciaire faute de moyens financiers. Il a précisé également qu'aucun diagnostic de sol ne pourra être réalisé.

La procédure de cessation d'activité n'a donc pas été menée jusqu'à son terme conformément à l'article R512-66-1 du code de l'environnement. Aucune attestation confirmant la mise en sécurité et l'évacuation des produits dangereux n'a été délivrée par une entreprise certifiée dans le domaine des sites et sols pollués. La réhabilitation du terrain n'a pas été réalisée. Ainsi, il n'est pas possible de conclure que l'état des sols est compatible avec un usage équivalent à celui de la dernière période d'exploitation.

Telles sont les informations que je tenais à porter à votre connaissance.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes salutations distinguées.

**Le PRÉFET,  
Pour le Préfet et par délégation,  
La Secrétaire Générale**

**DOMINIQUE YANI**

**Communauté de Communes Sèvre et Loire  
1, Place Charles de Gaulle  
44330 VALLET**